



Producteurs, diffuseurs, distributeurs, recrutez un alternant Bac+5

Un jeune à vos côtés pour accompagner vos projets

Un contrat de professionnalisation de 13 mois incluant une formation assurée par des experts de vos secteurs qui permet à l'alternant de répondre aux missions que vous lui confiez.

Les compétences déjà acquises par les alternants

Au cours des deux premières années du programme de production de l'ISCPA Paris, validées à l'Institut, la pédagogie alterne des phases théoriques, des apprentissages pratiques et des contacts concrets avec les milieux professionnels (visites prestataires, backstage...)

■ 1ère année (Bac +3)

La première année a été consacrée à l'acquisition de connaissances culturelles et économiques et l'apprentissage de la production exécutive.

- Enquêtes métiers
- Culture cinématographique et musicale
- Culture juridique et comptable
- Marketing et relations médias
- Pack Office
- Court métrage présenté face à un jury professionnel
- Rencontres professionnelles : techniciens de l'image et du son, de la production, visites au cœur des industries techniques
- Direction de production : dépouillement, plan de travail, budget

■ 2ème année (Bac +4)

La 2ème année a été l'année consacrée au développement, et à la maîtrise des mécanismes de financements publics et privés et aux circuits de diffusion / distribution.

- Lecture média, analyse filmique, écoutes musicales
- Connaissance et recherche de financements
- Diffusion et distribution
- Droit de la production et de la propriété intellectuelle
- Gestion et fiscalité, questions sociales, assurances
- Anglais de la production

Leur valeur ajoutée à l'issue des 2 années de formation 2011-2013

- Prise en charge complète du montage des dossiers de production jusqu'à leur finalisation
- développement de projets (y compris contenu web)
 - recherche des aides et des financements
 - suivi des contrats, acquisition des droits (fictions...)
 - développement à l'international

Bac +5 Le contrat de professionnalisation

Le contenu de la formation

La dernière année (Bac+5) du cycle s'effectue en contrat de professionnalisation. Elle permet d'acquérir la maîtrise globale du métier : de la production à la commercialisation. L'alternant est capable de proposer et de développer des projets novateurs sur les marchés professionnels français ou internationaux.

- Connaissance des places de marché et ventes internationales
- Coproductions internationales et producers network
- Pratiques juridiques à l'international
- Création de société
- Contenus web
- Pitch d'un projet (dossier incluant la conception du projet, un dossier de production, une bande annonce, dossiers artistiques et budgétaires)
- Mémoire professionnel fondé sur des données chiffrées et des retours d'expérience de professionnels interviewés.

La formation à l'Institut est organisée de façon à ce que les alternants puissent rendre leurs travaux personnels tout en assurant leur présence dans votre entreprise.



Les garanties de l'ISCPA Institut Supérieur des Médias - Paris

■ Diagnostic de vos besoins

■ Sélection rigoureuse des candidats qui vous sont présentés :

- Tous ont déjà été formés en Production à l'Institut durant 2 ans
- Tous sont expérimentés : 7 mois minimum de stages (2011-2012-2013)
- Chacun peut vous offrir une ou plusieurs compétences spécifiques : comptabilité, marketing, sens artistique, cinéphilie...

■ Ingénierie administrative et financière :

- Devis et accompagnement sur le financement de la formation
- Dossier administratif pris en charge par nos services spécialisés en contrat de professionnalisation

Type de contrat

Salariés en contrat de professionnalisation (CDD) avec une période d'essai d'1 mois non renouvelable.

Durée

- Durée : 13 mois (oct. 2013 à oct. 2014)
- Démarrage du contrat : au plus tard le 20 oct 2013

Calendrier / Rythme de l'alternance

(Cf schéma ci-contre)

- Les sept premiers mois (oct. 2013 → avr. 2014) : 2 jours en formation à l'Institut (lundi et mardi) et 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi et vendredi)
- Les six mois suivants (mai 2013 → oct. 2014) : Plein temps en entreprise

Financement de la formation

AFDAS, OPACIF ou autre OPCA.

Rémunération de l'alternant

Selon les dispositions conventionnelles du secteur (Cf tableau ci-contre)

Les avantages pour l'entreprise

- Application de la loi Fillon : réduction des charges sur les bas salaires :
 - Pour un jeune de moins de 26 ans payé 85% du SMIC, charges réduites pour l'entreprise
 - Pour un jeune de 26 ans et plus payé 100% du SMIC, charges réduites pour l'entreprise
- Le jeune en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée de son contrat, sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail (code du travail art. L.981-8 modifié).

Calendrier de l'alternance

| 2013 | | 2014 | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|------------------------|------|----------------|---------------------------|------|------|------|------|-----|
| Oct | Nov | Déc | Janv | Fév | Mars | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct |
| Lundi, mardi en formation Mercredi, jeudi, vendredi en entreprise | | | | | | | Plein temps en entreprise | | | | | |
| Rémunération de l'alternant | | | | | | | | | | | | |
| | Distribution de film | Audiovisuel et Production cinéma | | Édition phonographique | | | | | | | | |
| | | Entreprise de 1 à 5 salariés | Entreprise de 5 salariés et plus | | | | | | | | | |
| De 21 à 25 ans | 80 % du MC (dans la limite de 115% du SMIC) | 85 % du SMIC | 80 % du MC (sans être inférieur à 85% du SMIC) | 80 % du MC | | | | | | | | |
| 26 ans et plus | 100 % du MC | 85 % du MC (sans être inférieur au SMIC) | | 100 % du MC | | | | | | | | |
| MC = Minimum conventionnel | | | | | | (Source AFDAS) | | | | | | |

Pour tout renseignement et pour vous aider à définir la fiche de poste de votre futur alternant, contactez :

Sabine ALIM

Chargée des Relations Entreprises

ISCPA Paris

12, rue Alexandre Parodi – 75010 PARIS

Tél. : 01 80 97 65 91 – Fax : 01 80 97 67 31

salimi@groupe-igs.fr

www.iscpa-paris.com